



ACTHOMIA
Mandataire judiciaire
à la protection des majeurs

Siège social - 5, rue Bertrand Monnet
CS 10034 - 68025 COLMAR Cedex
Tél. : 03.89.22.99.29
N° d'astreinte : 07.60.08.79.11
Fax : 03.89.22.99.10
E-mail : mjpm@acthomia.com



**Notre savoir-faire et notre expérience
au bénéfice de la personne protégée**

“ Portées par de fortes valeurs humaines, nos équipes font preuve d’une grande réactivité pour répondre aux besoins d’un public particulièrement vulnérable. ”

Issus du monde de l’expertise comptable, nous avons le sens du service à la personne et du professionnalisme, la culture de l’action et de l’anticipation, des méthodologies de travail qui apportent compétences, efficacité, fiabilité, proximité et confidentialité.

Notre parfaite maîtrise des problématiques patrimoniales, juridiques et fiscales nous permet de traiter les mesures qui seraient en lien avec des problématiques professionnelles, voire d’entreprise.

Une équipe d’experts intervient sur le Haut-Rhin pour réaliser des prises en charge individualisées aussi bien au domicile du majeur qu’au sein de résidences spécialisées.

ACTHOMIA, seule société commerciale en France agréée en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, est spécialisée dans le champ des tutelles et dispose des compétences nécessaires au suivi de mesures, avec la particularité de prendre en charge des dossiers complexes.



Ce que nous vous apportons :

- Des services de qualité, individualisés, qui répondent aux besoins des personnes confiées
- Un savoir-faire éprouvé pour gérer des dossiers patrimoniaux complexes
- Des compétences fortes pour traiter des mesures associées à des aspects professionnels ou d’entreprise
- L’évaluation de ces besoins pour adapter la prise en charge
- La coordination et la continuité des services
- L’uniformisation des pratiques de service par le biais de procédures et de leur évaluation
- La traçabilité des actes de la prise en charge.

>> Notre engagement, une prise en charge de qualité grâce à :

- nos 12 années d’expérience
- nos compétences fortes et éprouvées
- la grande réactivité de nos équipes dédiées
- une uniformité de la prise en charge quelque soit le type d’établissement, sa taille, sa situation géographique ou le nombre de mesures de protection que nous devons gérer
- l’assurance du respect des mêmes critères de qualité pour chaque mesure
- une relation directe entre l’ensemble des intervenants et nous
- la prise en charge par des personnes compétentes et expérimentées d’un public particulièrement vulnérable.

>> Notre valeur ajoutée, la capacité à traiter des dossiers complexes, tels que :

- les majeurs qui sont dirigeants d’entreprise ou confrontés à des problématiques d’entreprise
- les situations patrimoniales difficiles ou complexes (dettes, successions, choix fiscaux...)
- les situations fiscales délicates (non paiement d’impôts, calcul d’ISF...).



Vos besoins - nos missions spécifiques :

- la sauvegarde de justice
- la curatelle simple et renforcée
- la tutelle
- la gestion des biens des protégés.